

Communiqué de presse

Plan structurel de prévention contre la brucellose animale sur le massif du Bargy

En avril 2012, la Haute-Savoie a été confrontée à l'apparition d'un foyer de brucellose dans un cheptel bovin du Grand-Bornand, le premier cas en France depuis dix ans.

La brucellose est une maladie animale présente dans de nombreux pays, qui touche essentiellement le cheptel bovin, caprin et ovin.

À la suite de la gestion du foyer d'avril, et par mesure de précaution, les services de l'État ont décidé la mise en place d'un plan de surveillance en procédant à des dépistages renforcés sur l'ensemble des troupeaux du périmètre considéré et, en particulier, sur les élevages ayant passé l'été dans les pâturages du massif du Bargy.

Cette campagne de contrôles, conduite sur plus de 12 000 bovins, caprins et ovins, a montré que les élevages de la Haute-Savoie étaient indemnes de toute contamination.

Dans le même temps, un programme de surveillance sanitaire des ongulés sauvages (chamois, cerfs, bouquetins) sur le massif du Bargy a été engagé par les services de l'État. Ce programme a été conduit par l'office national de la chasse et de la faune sauvage (ONCFS), en lien avec différents partenaires (fédération départementale des chasseurs, laboratoires spécialisés). Ce programme a identifié la présence d'un réservoir sauvage de la maladie, principalement chez les bouquetins du massif.

Si la maladie est avérée chez les bouquetins âgés, on ne connaît pas encore sa prévalence chez les individus plus jeunes. Toutefois, le risque de transmission aux autres espèces est resté très faible ces dernières années ; les cas sont pour l'instant restés rares (un cas bovin, un cas chamois).

A l'avenir, ce risque doit être maîtrisé pour assurer la sécurité de nos élevages ; c'est pourquoi un plan d'action structurel vient d'être mis en place pour la saison d'estive qui s'annonce. Il s'articule en trois volets :

1. surveillance sanitaire des ongulés sauvages, abattage des animaux malades et amélioration de la connaissance ;
2. protection des cheptels exposés ;
3. surveillance sanitaire renforcée des troupeaux.

Surveillance sanitaire des ongulés sauvages, abattage des animaux malades et amélioration de la connaissance

La surveillance a pour but de mieux connaître la population de bouquetins présente sur le massif, le lien potentiel avec les populations voisines de bouquetins des Aravis et de Sous-Dine, ainsi que la dynamique de l'infection au sein des hardes de bouquetins.

Elle vise également à éliminer les bouquetins infectés, en permettant d'identifier les animaux malades qui seront abattus ; dès le mois d'avril, deux importantes opérations de surveillance renforcée seront réalisées pour détecter et abattre les bouquetins présentant des signes cliniques de brucellose. Pour les animaux apparemment sains, des opérations de prélèvement aléatoire seront effectuées par téléanesthésie, pour environ 80 bouquetins. Les individus qui présenteront une sérologie positive seront abattus à des fins d'épidémiosurveillance.

Ce programme, conduit par l'ONCFS, mobilisera dans les prochains mois des moyens importants pour parvenir rapidement à une meilleure connaissance de la situation. Il est cofinancé par l'État (75K€), le conseil général de la Haute-Savoie (75K€) et les trois communautés de communes : Faucigny-Glières, Cluses Arve et Montagnes et des Vallées de Thônes (3x10K€).

Protection des cheptels exposés

Parallèlement, une réflexion est conduite sur la protection des cheptels exposés en lien avec les éleveurs (détermination des zones de contact bouquetins-cheptel domestique, mesures de protection potentielles, adaptation des pratiques pastorales...).

Surveillance sanitaire renforcée des troupeaux

Enfin, une surveillance sanitaire renforcée des troupeaux sera mise en place, avec des dépistages obligatoires avant la montée en alpage et à la descente. Des autocontrôles réguliers sur le lait seront également réalisés, suivant un protocole expérimental sur le cheptel laitier pendant la période d'estive.

L'ensemble de ce dispositif, piloté par le préfet de la Haute-Savoie, vise à sécuriser la nouvelle saison d'estive et à garantir, à moyen terme, la sécurité sanitaire des élevages du massif.

Contact presse :

Service interministériel de communication des services de l'État

pref-communication@haute-savoie.gouv.fr

 04.50.33.61.82 / 06.78.05.98.53